



République Française  
Département de l'Oise  
**COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY**  
7 rue de Paris

Envoyé en préfecture le 19/09/2022  
Reçu en préfecture le 19/09/2022  
Affiché le 19/09/2022  
ID : 060-216004515-20220912-2022051-DE  
date de mise en ligne : 19/09/2022

**2022-051**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Lundi 12 septembre 2022**

Nombre de membres			L'an deux mille vingt-deux, lundi douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P., LESUEUR T., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., Mmes NUYTENS E., DELAPORTE L., MEYER D., STRAZEL A., KRAL A.
15	15	14	Représentés : Mme WALBRECQ J. représentée par Mme DELAPORTE L., M. VOGT N. représenté par Mme STRAZEL A., M. ARMIEL M. représenté par M. LEFEBVRE P.
Date de la convocation : 7 septembre 2022			Absent non excusé : M. Bertrand N.
Date d'affichage : 7 septembre 2022			Secrétaire de séance : Mme DELAPORTE L.

**N° 2022-051 □ Communauté de Communes du Plateau Picard - Groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics communaux et intercommunaux**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L.2113-6 et -7 ;

Vu le projet de convention de groupement de commande entre la communauté de communes du Plateau Picard et les communes du territoire pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics sur le territoire de la communauté de communes du Plateau Picard ;

Considérant l'intérêt financier pour la commune d'adhérer au groupement de commande pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics sur le territoire de la communauté de communes du Plateau Picard.

Sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ **AUTORISE** M. le Maire à adhérer au groupement de commande entre les communes concernées et la Communauté de communes du Plateau Picard pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics du territoire, tel qu'il est annexé à la présente délibération,

→ **DÉSIGNE** la Communauté de communes coordonnateur du groupement.

→ **LISTE** les bâtiments suivants que la commune souhaite intégrer à l'audit énergétique :

Désignation	Adresse
Salle des fêtes	7 rue de Paris
Salle des associations	67 rue Verte

Cachet



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire,  
Thierry MICHEL